

## L' "école de la confiance" de Blanquer veut recruter encore plus d'enseignants précaires et sous-payés

Le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer assure que sa loi dite "pour une école de la confiance" est "au service de l'élévation du niveau général et de la justice sociale". Il prévoit, pourtant, de faciliter encore l'embauche de contractuels précaires, qui représentent déjà 20% de l'effectif total des enseignants. Payés au rabais, sans formation spécifique, les contractuels sont de plus en plus nombreux, notamment dans les académies de Créteil, de Versailles et de Lille. Les syndicats enseignants dénoncent une précarisation de leur métier, et un risque d'enseignement au rabais.



Et si on confiait des classes, de la maternelle jusqu'au lycée, aux assistants d'éducation, plus couramment appelés "pions" ? L'idée est avancée dans le projet de loi de Jean-Michel Blanquer, dit "pour une école de la confiance". Pour le moment, les assistants d'éducation – souvent des étudiants qui financent ainsi leurs études – surveillent et encadrent les élèves dans les collèges et lycées quand ils ne sont pas en classe : études et permanences, réfectoire, cours de récréation, internat le cas échéant.

La loi Blanquer a pour le moment été adoptée par les députés en première lecture, et doit être examinée au Sénat mi-mai.

Si elle est définitivement adoptée, les missions des assistants d'éducation pourraient évoluer. Ils se verraient peu à peu confier des fonctions d'enseignement dès leur deuxième année de licence, à condition de préparer les concours de professeur des écoles, de collège ou de lycée. Salaire envisagé : de 693 à 980 euros par mois, selon Jean-Michel Blanquer lors d'un débat à l'Assemblée. Il n'a pas précisé s'il s'agissait d'un salaire net ou brut.

### Vers l'apparition d'un statut, précaire, de "sous-professeur" ?

"On leur promet que ce sera un tremplin possible vers la formation d'enseignant, mais préparer sa classe, en début de carrière, prend énormément de temps", rappelle Céline, enseignante depuis quinze ans dans une école primaire en milieu rural. "Il sera impossible pour ces jeunes de continuer à suivre leurs études, et de

préparer les concours. En plus, ils vont arriver devant des classes sans avoir reçu la moindre notion de pédagogie. Comment vont-ils faire ?"

Lors des débats<sup>1</sup> en commission à l'Assemblée nationale, la rapporteure du projet de loi Fannette Charvier (députée LREM du Doubs) a précisé qu'il ne s'agissait pas, "bien entendu", de confier des classes à des étudiants en deuxième année de licence car

"les missions d'enseignement ne se résument pas à l'enseignement dispensé devant une classe complète".

"En première année, il s'agira de missions de surveillance assez classiques, voire de participation à "Devoirs faits"<sup>2</sup>, puis, en L3, il y aura davantage de co-interventions avec les professeurs. Ce n'est qu'en M1 (en cours de quatrième année d'études, ndlr) que l'on peut envisager de les placer dans des situations de responsabilisation", a assuré le ministre Jean-Michel Blanquer.

Mais les syndicats enseignants ne croient pas une minute à cette distinction des diverses missions d'enseignement. Ils craignent une précarisation du personnel de l'éducation nationale, avec l'apparition d'un statut de "sous-professeur".

## Chaque année, il manque plusieurs centaines d'enseignants

"Cela n'a rien à voir avec un véritable pré-recrutement", proteste<sup>3</sup> le syndicat Force ouvrière, annonçant "un vivier de contractuels précaires qui seraient exposés au licenciement jusqu'à leur titularisation."

Pour le Snuipp-FSU, cette proposition vise en réalité

"à pallier à coût réduit les difficultés de recrutement et de remplacement".

La députée Fannette Charvier concède que l'article 14 du projet de loi vise à pallier les difficultés de recrutement :

"Il constitue l'un des volets de l'action que nous menons pour renforcer l'attractivité du métier d'enseignant et susciter davantage de vocations", a-t-elle dit lors des débats<sup>4</sup> en commission.

Car l'Éducation nationale peine à recruter. En 2018, il manquait 586 enseignants pour les écoles primaires des académies de Créteil et Versailles (et 599 en 2017). Pour combler le manque d'enseignants dans ces deux académies, le ministère a été obligé d'ouvrir de nouveaux postes en programmant un second concours. Image dégradée du métier, manque de choix dans les affectations, salaire jugé trop faible ... cette crise de la vocation s'étend au secondaire<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> [www.assemblee-nationale.fr/15/cr-cedu/18-19/c1819031.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/15/cr-cedu/18-19/c1819031.asp)

<sup>2</sup> [cache.media.eduscol.education.fr/file/Actu\\_2017/80/4/vademecum\\_devoirs\\_faits\\_eduscol\\_800804.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actu_2017/80/4/vademecum_devoirs_faits_eduscol_800804.pdf)

<sup>3</sup> [snudifo94.fr/2019/03/la-fnec-fp-fo-exige-le-retrait-total-du-projet-de-loi-blanquer/](http://snudifo94.fr/2019/03/la-fnec-fp-fo-exige-le-retrait-total-du-projet-de-loi-blanquer/)

<sup>4</sup> [www.assemblee-nationale.fr/15/cr-cedu/18-19/c1819031.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/15/cr-cedu/18-19/c1819031.asp)

<sup>5</sup> A propos des difficultés de recrutement, voir ici.

En septembre 2018, il manquait 103 professeurs de français, 115 professeurs de mathématiques et 124 professeurs d'Allemand<sup>6</sup>.

## Les contractuels représentent déjà 20% des effectifs enseignants

Fannette Charvier assure que

*"confier progressivement des missions d'enseignement aux assistants d'éducation ne signifie évidemment pas que l'on fera appel à des contractuels pour remplacer des fonctionnaires : les professeurs sont toujours recrutés par concours".*

Dans la réalité, ce sont bien les contractuels qui sont appelés à la rescousse pour que les élèves ne se retrouvent pas seuls en classe. Leur proportion ne cesse d'augmenter. Ils représentent déjà près de 20 % des effectifs employés par le système scolaire, soit 30 000 équivalents temps plein, selon un rapport<sup>7</sup> de la Cour des comptes en mars 2018.

*"Depuis 2014, ce phénomène affecte de façon progressive le premier degré jusqu'alors épargné (2400 postes en 2017)", remarque la Cour des comptes. "Le second degré connaît des tensions significatives et persistantes (15 % des postes non pourvus au concours du CAPES, dont 21 % en mathématiques en 2016)."*

C'est dans les académies de Versailles, Créteil et Lille que l'on trouve les taux les plus élevés de contractuels, avec une croissance continue depuis plusieurs années : ils étaient 203 000 en 2016-2017, contre 182 500 deux ans plus tôt.

Est-ce avec ces enseignants payés au rabais, parfois sans formation adéquate, que le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer compte développer

*"une école exigeante et bienveillante, levier principal du progrès individuel et collectif dans notre pays" ?*

Les enseignants, que le ministre désigne comme

*"les premiers acteurs des politiques scolaires qui se situent à l'avant-garde du progrès social"<sup>8</sup>, peinent à le croire.*

❑ **Extrait du projet de loi** : "Afin de développer le pré-recrutement des personnels enseignants, l'article 14 modifie l'article L. 916-1 du code de l'éducation pour prévoir que certains assistants d'éducation inscrits dans une formation dispensée par un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme préparant au concours d'accès aux corps enseignants ou d'éducation peuvent exercer, de manière progressive et dans une perspective de pré-professionnalisation, des fonctions pédagogiques, d'enseignement ou d'éducation. Les conditions de sélection de ces assistants d'éducation ainsi que les modalités selon lesquelles ils pourront exercer des fonctions pédagogiques, d'enseignement ou d'éducation seront fixées par décret."

<sup>6</sup> Source : Éducation nationale

<sup>7</sup> <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-05/20180530-rapport-personnels-contractuels-education-nationale.pdf>

<sup>8</sup> Citations extraites d'un courrier envoyé par le ministre à l'ensemble des enseignants le 29 mars 2019.